



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

hépatite B

Question écrite n° 41343

Texte de la question

M. Michel Terrot attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les effets secondaires entraînés par la vaccination contre l'hépatite B. Le Gouvernement a diligenté des études épidémiologiques dont les résultats étaient annoncés en septembre 1999. Il lui demande donc si ceux-ci sont enfin parus, et quelle est leur teneur.

Texte de la réponse

En février 2000, une réunion a été organisée à l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (AFSSAPS) avec pour objectif de réexaminer la sécurité des vaccins contre l'hépatite B sur la base des données actualisées de la notification spontanée au système de pharmacovigilance, des observations fournies par l'association « Réseau vaccin hépatite B » (REVAHB), et des résultats des études épidémiologiques précédemment proposées. Les conclusions de cette réunion sont les suivantes : le réexamen des données tant épidémiologiques qu'issues de la notification de pharmacovigilance ne permet pas de conclure sur l'existence d'une association entre la vaccination contre l'hépatite B et la survenue d'atteintes démyélinisantes ou d'affections auto-immunes ; les résultats permettent d'exclure un risque élevé d'atteintes démyélinisantes ou d'affections auto-immunes associées à la vaccination contre l'hépatite B, mais l'existence d'un risque faible d'atteintes démyélinisantes ou d'affections auto-immunes associées à la vaccination contre l'hépatite B ne peut être exclue, notamment chez certaines personnes présentant des facteurs de sensibilité particuliers ; enfin, alors qu'environ 1,8 million de nourrissons (enfants de moins de vingt-quatre mois) ont été vaccinés en France, aucune affection neurologique démyélinisante n'a pu être observée à ce jour dans ce groupe d'âge, tandis qu'aucune association entre le vaccin et les affections auto-immunes n'a pu être, à ce jour, établie. Les stratégies de vaccination adoptées antérieurement (octobre 1998) n'ont pas été remises en cause. La synthèse des données de pharmacovigilance et des études épidémiologiques étudiées au cours de la réunion de février 2000, ainsi que les conclusions des experts, ont été rendues publiques en mars 2000 et sont disponibles sur le site Internet de l'AFSSAPS. L'AFSSAPS effectue de façon permanente un suivi de pharmacovigilance et les effets indésirables apparus dans les suites d'une vaccination contre l'hépatite B font l'objet d'une réévaluation régulière.

Données clés

Auteur : [M. Michel Terrot](#)

Circonscription : Rhône (12^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41343

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 26 mars 2001

Question publiée le : 7 février 2000, page 797

Réponse publiée le : 2 avril 2001, page 1981